COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 11/04/22

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), P. GUILLEBEAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, MME RUPERT. S. PILLEMONT

Absents excusés : MM. J. VESQUES,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT
FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but & AMENDE AU CLUB RECEVANT

SENIORS

D3-A DU 20/03/2022
50299.2 CHANTELOUP US 2 / GARGENVILLE STADE 2

U14

D4- DU 19/03/2022
53161.2 ACHERES CS 1 / LIMAY ALJ 2

2EME RAPPEL,
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AU CLUB RECEVANT

U16

D3-A DU 20/03/2022
52521.2 VERNEUIL FOOT 2 / HARDRICOURT/MEZY US 1

1ER RAPPEL

SENIORS

D5-C DU 03/04/2022
55341.2 CLAYES SS/BOIS USM 2 / VILLEPREUX FC 2

D5-D DU 03/04/2022
54535.2 VOISINS FC 3 / MONTIGNY LE BX AS 3

U16

D4-B DU 03/04/2022
52712.2 SARTROUVILLE ES 2 / PORT-MARLY CS 1

U14

D2-B DU 02/04/2022
53003.2 VELIZY ASC 1 / BAILLY NOISY SFC 1

D3-A DU 02/04/2022
53156.2 ANDRESY FC 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1

D4-B DU 02/04/2022
55571.2 LE PECQ US 1 / CONFLANS FC 2

D4-C DU 02/04/2022
55723.2 HOUDAN/VESGRE 2 / CARRIERES S/SEINE US 2

FUTSAL

D1-U DU 02/04/2022
54264.2 LA TOILE 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 30/03/2022
53956.2 JUZIERS FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

VETERANS

D5-C BOUGIVAL FOOT 13

U18

D3-B MESNIL LE ROI AS 1

D3-C FOURQUEUX AS 1

SENIORS F À 11

D1-U CHESNAY 78 FC LE 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

3EME FORFAIT

U18

D3-B DU 10/04/2022
52164.2 MESNIL LE ROI AS 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

2EME FORFAIT

U18

D3-C DU 10/04/2022
55904.2 FOURQUEUX AS 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

SENIORS

D4-A DU 10/04/2022
50448.2 MEZIERES/SERBIE 2

U16

D4-B DU 27/03/2022
52704.2 HOUILLES AC 3

FUTSAL

D1-U DU 09/04/2022
54273.2 LA TOILE 2

FORFAITS AVISES
3EME FORFAIT

VETERANS

D5-C DU 10/04/2022
51794.2 BOUGIVAL FOOT 13

SENIORS F À 11

D1-U DU 09/04/2022
53905.2 CHESNAY 78 FC LE 1

FORFAITS AVISES
2EME FORFAIT

VETERANS

D3-A DU 10/04/2022
51346.2 PORCHEVILLE FC 12

D4-B DU 10/04/2022
51542.2 MARLY LE ROI US 11

CRITÉRIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 04/04/2022
59192.2 IN AS 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 07/04/2022
55009.2 MONTIGNY LE BX AS 1

FORFAITS AVISES
1ER FORFAIT

U14

D4-D DU 09/04/2022
55761.2 MESNIL ST DENIS ASL 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 01/05/2022

VETERANS

D2-B
51279.2 YVELINES U.S. 11 / GUYANCOURT ES 11

U16

D2-B
52450.2 ST CYR AFC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

D4-A
53650.2 MUREAUX O.F.C. LES 3 / LFC MAGNANVILLE 1

A JOUER LE 07/05/2022

U14

D3-B
53100.2 PARIS ST GERMAIN FC 2 / TRAPPES ES 3

D4-A
55518.2 VAUXOISE ES 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

A JOUER LE 08/05/2022

SENIORS

D5-B
55213.2 BREVAL LONGNES F.C. 2 / VINSKY FC 1

VETERANS

D4-B
51545.2 PORT MARLY C.S. 11 / VELIZY ASC 12
51546.2 VILLENNES ORGEVAL 12 / ST GERMAIN EN LAYE 11

U18

D3-A
55861.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

U16

D4-B
52719.2 PORT MARLY C.S. 1 / CHATOU AS 2

D4-D
52836.2 ESSARTS LE ROI AGS 1 / GUYANCOURT ES 2

MATCHES REPORTES EN RAISON DE LA COUPE DES YVELINES U16 FUTSAL

D1-U
52359.2 PLAISIROIS FO 1 / GUYANCOURT ES 1
52362.2 HOUILLES AC 1 / VERNEUIL FOOT 1
52360.2 RAMBOUILLET 1 / LIMAY ALJ 1

D2-B
52474.2 VIROFLAY USM 1 / MONTIGNY LE BTX 1

D3-B
52584.2 HOUILLES AC 2 / MONTESSON US 1

A JOUER LE 26/05/2022

SENIORS

D1-U
50037.2 CHESNAY 78 FC 1 / VOISINS FC 1

VETERANS

D2-A
51215.2 GARGENVILLE/LAINV 11 / VILLENNES ORGEVAL 11

D4-C
51137.2 CERNAY/BONN./US17 11 / HOUDANAISE REG. FC 12

A JOUER LE 29/05/2022

SENIORS

D5-A
55280.2 VAUXOISE ES 2 / FONTENAY ST PERE AS 2

A JOUER LE 05/06/2022

SENIORS

D5-A
53552.2 VAUXOISE ES 12 / VERNEUIL PORTUGAIS 12

VETERANS

D4-C
51133.2 PERRAY FOOT ES 11 / YVELINES US 12

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D1-U
50037.2 CHESNAY 78 F.C. LE 1 / VOISINS F.C. 1

U16

JUZIERS FC 1 N'AYANT PLUS DE DATE DE LIBRE, LA COMMISSION INVITE LES CLUBS A SE METTRE D'ACCORD POUR UNE DATE EN SEMAINE.

D4-A
53651.2 JUZIERS F.C. 1 / VILLENNES ORGEVAL 2

45 ANS

POULE A
53938.2 VAUXOISE ES 1 / GARGENVILLE/LAINV 1
53942.1 ANDRESY F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
53943.2 VAUXOISE ES 1 / MEZIERES/SERBIE 1
53948.2 ANDRESY F.C. 1 / MEZIERES/SERBIE 1
53959.1 EPONE U.S.B.S. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53961.1 JUZIERS F.C. 1 / MEULAN C.N. 1
53964.1 VAUXOISE ES 1 / EPONE U.S.B.S. 1
53972.1 ISSOU AS 1 / ANDRESY F.C. 1
53980.1 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53984.1 EPONE U.S.B.S. 1 / ANDRESY F.C. 1
53987.1 VAUXOISE ES 1 / JUZIERS F.C. 1
54001.1 JUZIERS F.C. 1 / ISSOU AS 1

POULE B
54994.1 MARCQ FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55000.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / MAUREPAS AS 45
55008.1 PERRAY FOOT. ES 1 / CROISSY U.S. 1
55021.1 MAULOISE U.S. 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55027.1 MARCQ FC 1 / MAUREPAS AS 45

55043.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

COURRIERS

➢ **525514 TRIEL AC**

Comme suite à la demande de la Commission d'Organisation des Compétitions parue dans le Journal Numérique N° 1692 du 14/12/21 concernant l'impossibilité d'organiser sur ses terrains le match ci-après, le club informe avoir trouvé un terrain de repli au Stade Municipal 1, rue du Mur au Parc Municipal à Chambourcy (terrain synthétique).

SENIORS D4-B DU 05.06.22
50492.2 TRIEL AC 1 / CHATOU AS 3
La Commission ayant bien reçu les documents nécessaires provenant de la mairie et du club de CHAMBOURCY, elle accepte ce nouveau terrain.

➢ **847997 JOAURS PONTCHARTRAIN**

Le club nous informe qu'il ne peut recevoir le match du 12 avril contre AS JEUNESSE D'ACHERES.
La Commission demande à AS JEUNESSE D'ACHERES de trouver un gymnase pour replacer ce match avant le 23 mai.

➢ **517863 VAUXOISE E.S.**

Courrier de VAUXOISE indiquant que 2 matches sont prévu le 24 avril à la même heure et ne dispose que d'un terrain.
La Commission reporte le match suivant au 5 juin :

SENIORS D5-A
53552.2 VAUXOISE ES 12 / VERNEUIL PORTUGAIS 12

DEMANDES

SENIORS

D1-U DU 01.05.2022
50037.2 CHESNAY 78 FC 1 / VOISINS FC 1
- Demande du CHESNAY pour reporter le match au 12/05, car la mairie ferme les installations le 1er et 8 mai.
La Commission a bien reçu le document de la mairie et reporte donc le match sans date.
- Refus du club de VOISINS de jouer en semaine.
La Commission programme ce match au 17/04/2022 et reporte la 1/2 Finale de Coupe des Yvelines VOISINS FC 1 / PLAISIROIS FO 1 au 1er mai 2022.
- Refus de PLAISIROIS de jouer la 1/2 Finale de CY le 1er Mai (la Coupe est prioritaire à ce stade).
La Commission reprogramme la ½ Finale VOISINS FC 1 / PLAISIROIS FO 1 au 17 avril 2022 comme prévu au calendrier.
- VOISINS a proposé de recevoir la rencontre car ses installations sont ouvertes.
- Refus du CHESNAY pour un souci d'équité. Le club propos donc de recevoir la rencontre le samedi 30 avril ou 7 mai à 15h ou 17h.
- Refus de VOISINS car des joueurs travaillent le samedi.
La Commission dit match à jouer le jeudi 26 mai à 20h.

M. Pierre GUILLEBAUX n'a participé ni à la délibération, ni à la décision (annexe 1.1 du Règlement Sportif du D.Y.F. - Article 3.1.4 du Règlement disciplinaire).

D2-A DU 24.04.2022
50190.2 MONTIGNY LE BX AS 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
Demande de MONTIGNY pour avancer la rencontre au samedi 23.04 à 19h (organisation de la Direction des Sports - planning agents en période de vacances scolaires).
La Commission est dans l'attente de l'accord écrit de RAMBOUILLET avant Vendredi 15 avril à 12H.

D2-B DU 05.06.2022
50226.2 MONTESSON US 1 / PECQ US LE 1
Demande de MONTESSON pour avancer le match au samedi 04.06 à 19h car le club organise son tournoi jeunes sur les 3 jours de la Pentecôte.
La Commission ne peut accepter cette demande car tous les matches de la dernière journée doivent se jouer le même jour à la même heure.

VETERANS

D5-C DU 10.04.2022
51795.2 VELIZY ASC 13 / FONTENAY LE FLEURY FC 12
VELIZY n'a pas de terrain disponible à cette date et propose de jouer le 17.04. sur le terrain SADI LECOINTE.
Refus de FONTENAY LE FLEURY.
La Commission demande aux 2 clubs de se mettre d'accord sur une nouvelle date libre (1er ou 8 mai ou le 26 mai), avant le vendredi 15 avril à 12H.

U18

D3-A DU 24.04.2022
55863.2 VERNEUIL FOOT 2 / USBS EPONE 1
- Le club d'EPONE demande à avancer cette rencontre au 17.04 ou à la reporter au 01.05.
Refus de VERNEUIL et en attente d'autres dates.
- EPONE propose donc le 8 et le 22 mai.
Nouveau refus de VERNEUIL qui souhaite maintenir la date initiale.
La Commission maintient donc la date du 24.04.22.

D3-B DU 24.04.2022
52169.2 MESNIL LE ROI AS 1 / MONTESSON US 1
Le club de MONTESSON demande à inverser ce match, en application de l'article 23.7 du RS du D.Y.F., MESNIL LE ROI ayant été forfait au match aller du 05/12/2022.
La Commission dit match à jouer à MONTESSON.

U16

D4-B DU 17.04.2022
52699.2 CHATOU AS 2 / CONFLANS FC 2
Le club de CHATOU demande le report au 08.05 car l'éducateur en charge de l'équipe se marie la veille et ne pourra donc pas accompagner son équipe, il n'y a pas d'autre dirigeant (ils sont tous occupés par leurs équipes respectives). D'autre part, compte tenu du week-end de Pâques, de nombreux joueurs sont absents.
À noter enfin que le terrain en herbe de l'île des impressionnistes est en très mauvais état compte tenu des intempéries de la semaine dernière. Il serait préférable de jouer sur le terrain synthétique de Finaltéri qui est libre le 08/05.
Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut accepter votre demande.

U14

D3-B DU 14.05.2022
53100.2 PARIS ST GERMAIN FC 2 / TRAPPES ES 3
En raison de l'organisation des finales régionales U13 et U13F le samedi 14.05, le club demande de pouvoir reporter les rencontres du jour, dont les U14, et précise que le match pourra se jouer en semaine si nécessaire.
La Commission dit match à jouer le 7 Mai.

D4-D DU 02.04.2022
55766.2 GUYANCOURT ES 2 / ELANCOURT OSC 2
Suite à un malentendu concernant un terrain impraticable, les 2 clubs souhaitent jouer ce match le Samedi 7 Mai 2022.
La Commission donne son accord.

D4-C DU 14.05.2022
55712.2 FOURQUEUX AS 1 / CROISSY US 1
Le club de FOURQUEUX demande un report au samedi 28 mai, car ses joueurs sont pris par le tournoi des étoiles du lycée international.
La Commission demande un justificatif de votre invitation à ce tournoi pour le 19 avril avant 12h.

D4-C DU 21.05.2022
55708.2 CARRIERES S/SEINE US 2 / FOURQUEUX AS 1
Le club de FOURQUEUX demande un report au samedi 4 juin, car ses joueurs sont pris par le tournoi des étoiles du lycée international.
La Commission la Commission demande un justificatif de votre invitation à ce tournoi pour le 19 avril avant 12h.

CRITÉERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 11.04.2022
59168.2 PECQ US LE 1 / BAILLY NOISY 1
Les 2 équipes se mettent d'accord pour reporter la rencontre au 25.04.22.
La Commission donne son accord.

CAS COVID APRES VENDREDI 18H

VETERANS

D4-C DU 10/04/2022
51133.2 PERRAY FOOT ES 11 / YVELINES US 12
Après réception du 4ème justificatif, la Commission dit match à jouer le 05/06/2022.

TRANSMIS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

U16

D2-B DU 20/03/2022
52450.2 ST CYR AFC 1 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1
Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions
MOTIF : Match à rejouer
La Commission programme le match au 17.04.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Mise en cause, par l'ALJ LIMAY, lors de la réunion de la C.D.P.M.E. du 6/4/2022, des conditions dans lesquelles ont été fixées les rencontres faisant l'objet d'une suspension ferme de terrain.
La suspension de terrain des U 18 D 1 a été notifiée dans le journal YF1690 du 30/11/2021.
La Commission a désigné les matches suivants :

- D1- du 16/01/2022

51938.1 LIMAY ALJ 1 / CLAYES S/BOIS USM 1

- D1- du 06/02/2022

51955.1 LIMAY ALJ 1 / CHESNAY 78 FC 1

- D1- du 20/03/2022

51900.2 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 2

- D1- du 03/04/2022

51910.2 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 2

Il s'agissait donc des matches dans l'ordre chronologique du calendrier.
Le match contre les CLAYES a été reporté, le 18/01/2022, du 16/01/2022 au 06/03/2022, suite à des cas de Covid dans l'équipe des CLAYES.

L'ALJ LIMAY a été alertée à de nombreuses reprises.
La Commission a en effet précisé dans les journaux suivants que l'ALJ LIMAY devait retrouver un terrain de substitution puisque les dates convenues avec BOUAFLE ne comprenaient pas le match reporté au 06.03 :

- YF 1696 du 18/1
- YF 1697 du 25/1
- YF 1698 du 1er/2
- YF 1699 du 8/2
- YF 1700 du 15/2
- YF 1701 du 22/2

En outre, un rappel par mail a été fait à l'ALJ LIMAY le vendredi 18/2.
N'ayant aucun retour à ces nombreuses sollicitations, la Commission a finalement dû prendre la décision suivante :

D1- du 06/03/2022
51938.1 LIMAY ALJ 1 / CLAYES S/BOIS USM 1
Sans réponse de votre part avant le 21/02 comme demandé dans le journal 1700 du 15/02/2022, la Commission dit match perdu par pénalité (-1 point 0 but) pour en attribuer le gain à LES CLAYES (3 points – 0 but).

La suspension de terrain des U 16 D1 (1 match) a été notifiée dans le journal YF1705 du 22/03/2022.
À cette date, l'ALJ LIMAY n'avait plus que 3 matches à disputer à domicile :

- D1- du 03/04/2022

LIMAY ALJ1 / MAUREPAS AS 1

- D1- du 10/04/2022

LIMAY ALJ1 / VOISINS FC 1

- D1- du 12/06/2022

52366.2 – LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 1
Les dates des deux premiers matches étant trop proches de la date du 22/03/2022, la Commission a décidé d'appliquer la sanction sur le dernier match à domicile.
Il est donc inexact de prétendre que la Commission a volontairement « choisi », de façon arbitraire, les rencontres sur lesquelles devaient s'appliquer les suspensions fermes de terrain.

U16

D1-U DU 16/01/2022
52372.1 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 1
Transmis de la commission de discipline infligeant une suspension de terrain du complexe sportif Fosses Rouges pour **2 matches dont 1 avec sursis** pour l'équipe U16-1 de LIMAY évoluant en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- *de la commune où se trouve le siège social du club,*
- *d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,*
- *d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,*
- *d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.*

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.
Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.
Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.
Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune où se trouve le siège social du club *(art 40 alinéa 7 du RS du DYF).*

La Commission désigne le match suivant :

D1-U DU 12/06/2022
52366.2 - LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 1

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »
La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHES DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

SENIORS

D5-A DU 20/03/2022
55262.2 ISSOU AS 2 / JUZIERS FC 1
RAPPEL. La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5-B DU 13/03/2022
55253.2 VINSKY FC 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 2
Pris note du courrier de ECQUEVILLY EFC.
La commission annule l'amende d'ECQUEVILLY parue dans le journal 1707.

VETERANS

VET D2-B DU 10/04/2022
51281.2 NEAUPHLE-PONT. 11 / BEYNES F.C. 11
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.
La commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D3-C DU 10/04/2022
52621.2 FONTENAY FLEURY F.C. 1 / VOISINS F.C. 2
Pris note des rapports de Fontenay le Fleury et VOISINS FC.
La commission sanctionne l'équipe de Fontenay le Fleury d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

D2-B DU 19/03/2022
53012.2 TRAPPES E.S. 2 / VERSAILLES 78 FC 4
Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RG du D.Y.F. non -production d'un rapport demandé par une commission).

D4-A DU 19/03/2022
55525.2 LFC MAGNANVILLE 1 / FONTENAY ST PERE AS 1
Pris note du rapport de MAGNANVILLE FC.
La commission décide de ne pas sanctionner.

D4-C DU 19/03/2022
55728.2 PORT MARLY C.S. 1 / MARLY LE ROI U.S. 2
Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RG du D.Y.F. non -production d'un rapport demandé par une commission).